

CR du Conseil du 28 janvier 2016

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 28 janvier 2016 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés, sauf un report.

Approbation du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Pange

Le Conseil municipal approuve ce schéma visant à mettre des moyens en commun entre l'intercommunalité et ses communes membres, hors compétences transférées, afin d'optimiser les dépenses de fonctionnement des différentes collectivités.

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour le programme pluriannuel de voirie

Cet avenant ne prévoit pas de dépenses supplémentaires par rapport au marché initial mais une modification des éléments de mission compte tenu de l'évolution des projets de la municipalité en matière de voirie.

Rénovation de la salle polyvalente – demandes de subventions

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter l'aide de de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil départemental, de la réserve parlementaire et de l'Europe pour financer ce projet estimé à 849 960 € H.T.

Campagne de stérilisation des chats errants

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec la clinique vétérinaire des Lys de Courcelles-Chaussy, prévoyant la stérilisation des chats errants de la Commune aux frais de la collectivité, après piégeage par les services techniques.

Démission et nomination de membres du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil municipal prend acte de la démission de Madame Isabelle HAMM le 13 novembre 2015, et désigne pour la remplacer Madame Annie LARCHER, déjà membre du Conseil Communal d'Action Sociale lors du précédent mandat.

Fixation d'une clé de répartition des charges de personnel du service de l'assainissement

Le Conseil municipal a adopté les modalités de remboursement annuel des charges de personnel liées au fonctionnement du service de l'assainissement, par le budget annexe de l'assainissement au budget principal de la Commune qui les supporte.

Mise en place d'une redevance d'occupation temporaire du domaine public

Cette redevance, visant à indemniser la collectivité suite aux chantiers de travaux de distribution de gaz, est fixée à 0,35 € par mètre de canalisation, soit le plafond prévu par décret.

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement

Les élus approuvent ce rapport mis à la disposition du public et présentant le fonctionnement, les performances, la tarification et le développement du service de l'assainissement collectif sur l'année 2014.

Echanges de terrains allée des Poiriers – modification de délibération

La délibération du 29 septembre 2015 est modifiée en raison d'oublis dans le tracé des portions de parcelles à échanger avec les riverains de l'allée des Poiriers, suite à la modification de l'emprise de cette voie publique.

Vente de terrain place du Chaussy – modification de délibération

La délibération du 29 septembre 2015 est modifiée pour tenir compte du changement de personne morale sollicitant le rachat de la parcelle communale.

Mise en place de l'indemnité forfaitaire pour élections

Les agents communaux exclus du bénéfice des heures supplémentaires bénéficient du versement de cette indemnité couvrant le surcroît important de travail qu'ils effectuent à l'occasion des différents scrutins.

Subventions

Le Conseil municipal accorde lors de cette séance 1020 € de subventions à des associations de la Commune.